

36 COURS BRILLIER
Société civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 EUR
Siège Social : 86 Chemin de Montlis - SAINT-CYR SUR LE RHONE (69560)
817 963 929 RCS LYON

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX
ET LE SIX SEPTEMBRE
A 10H00**

Les Associés de la SCI "36 COURS BRILLIER" se sont réunis spontanément en Assemblée Générale Extraordinaire à **SAINT CYR SUR LE RHONE** (Rhône) 86 Chemin de Montlis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Pauline KRIKORIAN, cogérante de la société.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- ❖ Madame Isabelle VOSGUERITCHIAN, possédant 1 Part en nue-propriété
- ❖ Madame Simone RESDIKIAN, possédant 1 Part en usufruit
- ❖ La SCI ASSADOUR représentée par Madame Isabelle VOSGUERITCHIAN, possédant 49 parts,
- ❖ Madame Pauline RESDIKIAN possédant 24 parts,
- ❖ Madame Charlotte RESDIKIAN possédant 24 parts,
- ❖ La société FINANCIERE CPG représentée par Monsieur Georges KRIKORIAN possédant 1 part
- ❖ Monsieur Georges KRIKORIAN, possédant 1 part.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1° Suite au décès de Monsieur Roger RESDIKIAN, constatation de la fin de son statut de gérant, et mise à jour des statuts,

2° Désignation de Madame Isabelle VOSGUERITCHIAN en qualité de nouvelle cogérante de la société,

3° Pouvoirs à conférer à Madame Isabelle VOSGUERITCHIAN ou au porteur des présentes, pour la mise à jour des statuts

- Questions diverses.

La Présidence ouvre la discussion et présente les résolutions.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, constate que la gérance de Monsieur Roger RESDIKIAN a pris fin suite à son décès. Et décide également la mise à jour des statuts de la manière suivante en son article CAPITAL :

Suite au décès de Monsieur Roger RESDIKIAN, les associés sont actuellement :

Associés	Nombre de parts	Numéro de parts
Madame Simone RESDIKIAN	1 part en usufruit	50
Madame Isabelle VOSGUERITCHIAN	1 part en nue-propiété	50
SCI ASSADOUR	49 parts	1 à 49
M. Georges KRIKORIAN	1 part	51
Mme Pauline KRIKORIAN	24 parts	52 à 75
Mme Charlotte KRIKORIAN	24 parts	76 à 99
SAS FINANCIERE CPG	1 part	100
TOTAL	100 parts	1 à 100

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, désigne en qualité de nouvelle gérante Madame Isabelle VOSGUERITCHIAN demeurant à VIENNE (Isère), 3 Chemin de Saint-Just, qui accepte et la suppression de l'article relatif à la nomination des premiers gérants des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à :

Madame Isabelle VOSGUERITCHIAN demeurant à VIENNE (Isère), 3 Chemin de Saint-Just,
OU
Maître Vincent RICHAUD, Notaire à VIENNE (Isère), 2 Avenue de Beauséjour,

Afin de procéder à la mise à jour des statuts, procéder aux annonces légales,
- Et plus généralement, FAIRE le nécessaire et signer tous actes et pièces s'y rapportant, et notamment les actes à intervenir.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.